

elles-mêmes, mais c'est pour accentuer ma pensée davantage, lorsque je dis : surtout sur vous, Messieurs de l'École normale, le Surintendant jettera ses regards comme étant les instituteurs qui sont appelés à faire prospérer nos écoles et ouvrir larges les portes du temple de l'instruction, en préparant les nouvelles générations aux luttes de la vie et en semant dans le cœur et l'esprit de vos élèves les sentiments et les idées qui font les hommes à convictions saines, et les citoyens utiles à leur pays.

Laissez-moi, en terminant, vous dire que je suis très sensible aux vœux que vous formez pour ma santé, le bonheur de ma famille et la durée de mon administration.

Québec, le 24 avril 1895.

BOUCHER DE LA BRUÈRE,
Surintendant de l'Instruction publique.

Un élève de l'école modèle présenta à M. le Surintendant un magnifique bouquet.

Le cœur des élèves, sous la direction de M. G. Gagnon, chanta une belle cantate avec beaucoup d'attraits et de précision, et M. le Surintendant termina la séance en donnant un grand congé.

**Centième conférence de l'Association
des Instituteurs de la circonscription
de l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 24
et le 26 janvier 1895**

(Suite)

La nomination de ce dernier officier était d'une extrême importance, et je ne doute pas que l'on ait pris toutes les précautions nécessaires pour y appeler un homme qualifié sous tous les rapports. Ce fut Jean-Baptiste Meilleur, un des fondateurs du collège de l'Assomption, auteur de lettres appréciées sur l'Éducation et reconnu comme entièrement dévoué à cette cause si précieuse, qui avait tant besoin de recevoir alors une impulsion vigoureuse, dont on fit l'heureux choix, et qui fut appelé à remplir cette importante fonction.

L'on sait que l'imposition des taxes est toujours mal vue, et celle qui s'appliquait

à l'instruction, devait être frappée de la même défaveur dans une trop grande partie de la province. Il était donc important que le Surintendant de l'Éducation fût en état, par son énergie, son travail, sa valeur personnelle enfin, de faire disparaître les préjugés et d'appliquer la loi dans tout son fonctionnement. Travailleur infatigable, Monsieur Meilleur se mit à l'œuvre avec un dévouement qui lui fit le plus grand honneur et lui mérita de vivre dans le souvenir de ses compatriotes canadiens.

Ses rapports et ses circulaires sont des œuvres que l'on consulte toujours avec le plus grand intérêt. Ils sont les témoins indiscutables de son grand dévouement à la cause de l'Éducation.

Parlant de la taxe dans un de ses rapports il dit : " La coercition, pour l'objet de l'Éducation, est comme la loi criminelle qui n'obère et n'occupe nullement les honnêtes gens ; elle ne contraint que les personnes indifférentes, apathiques ou mal disposées. "

L'on se souvient probablement que ceux qui s'opposaient dans le temps à cette taxe scolaire, reçurent le nom " d'éteignoirs " et l'on vit Monsieur Meilleur, toujours prêt à repousser les prétentions injustifiables de ces personnes si mal inspirées.

Il fait également valoir dans ses rapports, l'établissement d'un journal d'éducation, la nomination d'inspecteurs et aussi la création d'une école normale ; et à propos de cette dernière, il dit, dans son rapport de 1848 : " Cependant je suis d'opinion qu'il devient nécessaire d'établir et de maintenir en opération une bonne école normale pour le Bas-Canada. J'ai demandé dans mon rapport de 1846 une mesure législative pour cette fin et je crois devoir renouveler encore cette demande, car les besoins d'une école spéciale pour pousser les jeunes gens à l'enseignement, sont les mêmes. "

Il était aussi convaincu, que des associations d'instituteurs, comme la vôtre, devaient être également instituées et voici ce qu'il dit dans ce même rapport :

" Il y a déjà plus de deux ans, des instituteurs instruits et qui savent apprécier mes recommandations et l'importance de leur état, se sont formés, sous le patronage du Surintendant de l'Éducation, en deux asso-